



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
E Mail : syndicat.cgt@normandie.fr



Le mardi 11 octobre 2016

DECLARATION PREALABLE DE LA CGT AU CT DU 3 OCTOBRE 2016

Dans la foulée du pacte de responsabilité, condamné par la CGT, avalisé par d'autre... et dont tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui qu'il n'a pas porté ses fruits, pour rappel 40 milliards donnés au patronat sans aucune obligation de contrepartie, si ce n'est l'engagement oral du Président du patronat de créer 1 million d'emplois....Où en est t'on ?

La réforme des collectivités territoriales et de l'Etat, a été décidée par le Président de la République, sans consultation des citoyens, avec l'objectif de mettre les services publics au service de l'économie, de diminuer les dépenses de l'Etat, supprimer des milliers d'emplois, cela dans la précipitation et sans l'avoir annoncé dans son programme électoral.

Aujourd'hui, les méfaits de cette orientation se concrétisent dans de nombreux services publics.

Dans ce contexte, la fusion des régions a été imposée.

Dès son annonce notre organisation syndicale a clairement exprimé son hostilité au projet.

Cette fusion a été présentée comme une opportunité par les politiques et même certaines organisations syndicales qui devant l'ampleur de la contestation des salariés ont vite fait machine arrière.

En ce qui nous concerne, dans notre déclaration préalable au CT central du 15 septembre 2015, la CGT s'était clairement exprimée contre la réforme de la fonction publique territoriale et de l'Etat.

Nous déclarions dixit « que les personnels étaient placés devant le fait accompli, désinformés, mis en concurrence, **que celle-ci allait durablement impacter les conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés, le service rendu aux citoyens** ».

Pour rappel, lors de ce même CT, la CGT demandait « la mise en place d'un chapitre particulier sur les risques psychosociaux dans le PAPRIACT ».

Revendication restée sans suite...Qui a provoqué un vote négatif de la CGT sur le plan de prévention de la Région.

Malgré la réitération de nos demandes de prévision et de préparation de cette fusion aucune anticipation n'a été envisagée par la précédente mandature qui partage la responsabilité de la situation anxigène actuelle.

Aujourd'hui, nous sommes dans le vif du sujet.

L'action des organisations syndicales et notamment celle de la CGT, la mobilisation des personnels, ont permis quelques avancées positives sur votre projet initial.

Après des incertitudes sur le maintien des effectifs, de leur équilibre sur les deux sites, vous avez décidé d'une politique de réorganisation des services avec des directions regroupées sur les deux sites de Rouen et Caen en affirmant le maintien d'un nombre d'agent égal sur ces sites.

Vous avez abandonné votre projet d'inscrire tous les postes au mouvement.

Vous avez accepté plus de directions bi-sites.

Quelques situations personnelles critiques ont pu être reconsidérées. La prévention des risques psychosociaux est abordée.

Votre implication dans le suivi du dossier de réorganisation des services, aurait même pu nous laisser espérer que nous entrions dans une nouvelle aire de dialogue social.

Malheureusement, l'attente de la majorité des agents n'a pas été prise en considération, la précipitation imposée pour la réorganisation des services a accentué le mal-être déjà provoqué par la fusion des Normandies.

Monsieur le Président, dans un mail envoyé aux agents le 16 février, vous annonciez la construction d'un organigramme pour la fin mars, avec une mise en place en septembre.

Celui-ci, encore incomplet, nous a été présenté lors du CT du 11 juillet, pour une mise en place en septembre.

Aujourd'hui celui-ci est toujours incomplet.

Nous percevons bien l'étendue des retards cumulés pour la construction de ce projet.

Pourtant, malgré notre demande et votre propos, sur un possible délai pour sa mise en place, vous avez

maintenu sa mise en œuvre pour septembre.

Cela au prix de nombreux disfonctionnements organisationnels provocateurs d'inquiétude et d'anxiété chez les salariés :

Temps réduit pour le retour des questionnaires

Convocations de dernière minute aux entretiens

Multiplication de ceux-ci dans des délais restreints qui ont provoqué des passages à l'emporte-pièce, etc.

Par ailleurs :

Les changements d'appellation des métiers et les arrêtés de nomination sans fiche de poste, ont contribué à déstabiliser des agents.

Des services fonctionnent avec un manque de personnel, alors que d'autres ne situent pas bien ce que l'on attend d'eux.

Nous avons assisté à la mise en place de cellules « poubelles » comme les nomment les agents, où l'on retrouve des agents que l'on ne savait pas où « caser »

Le tuilage ne semble pas opérationnel

Enfin, pour exemple, comment résister à vous citer le changement d'affectation imposé d'un agent à six mois de la retraite et à qui l'on demande d'effectuer le tuilage sur son ancien poste, cela semble être l'apothéose du manque de considération des agents.

Dans ce contexte, nous sentons monter une amertume et une démoralisation de trop d'agents.

Par ailleurs, certains se trouvent en difficulté, comment assurer la gestion d'anciens dossiers, se former sur son nouveau poste et assurer le tuilage de ses anciennes missions ?

Tout nous démontre aujourd'hui, que cette détermination à agir

rapidement n'a pas été constructive et nous pensons malheureusement qu'elle risque fort d'être préjudiciable à la bonne continuité des services dans les mois à venir.

Dans ces conditions, cette fusion, déjà cause d'incertitude et d'angoisse, construite au pas de charge, provoque un lot supplémentaire de désarroi chez les agents.

Alors bien sûr, certains agents, étranglés par un ancien système électif ont pu trouver un intérêt dans ce grand chambardement. Par contre d'autres, nombreux, ne se retrouvent pas dans leurs nouveaux postes où ils ne se sentent pas bien ou dévalorisés.

Nous constatons aussi certaines affectations qui laissent légitimement flotter un sentiment d'inégalité de traitement....

Le déménagement, effectué pendant les vacances, n'a pas été forcément pertinent, certains agents ne retrouvant pas leur postes au retour des congés.

Aujourd'hui, près de 200 postes permanents seraient vacants sur le site de Caen, 30 sur Rouen !

Ce chiffre nous interpelle, hormis le fait que plus de postes, que de supports budgétaires étaient mis au mouvement, comment expliquez-vous ce chiffre, par un taux d'encadrement supérieur ?

D'autres questions restent en suspens :

Qu'en est-il des indemnités de délocalisation pour les agents ayant accepté une mobilité ?

Y a-t-il eu des démissions de la collectivité susceptible d'entrée dans le cadre d'indemnisation ?

Quand la CGT s'est inquiétée de possibles privatisations, vous nous avez répondu que vous étiez attaché à la fonction publique, car vous en

étiez issu, que si un service public fonctionnait bien, il n'y avait aucune raison de le privatiser, c'est pourtant ce que vous faites notamment avec les formations pour les habilitations électriques qui étaient dispensées en interne sur le site de Rouen.

Pourtant, lors du dernier CT, nous vous avons alerté sur cette situation en vous demandant préalablement qu'une étude d'impact financière soit établie.

Monsieur le Président, si vous espérez encore qu'elle ne génère pas que déstabilisation et démotivation pour une énorme majorité d'agents, la phase terminale de la fusion doit se faire dans un autre contexte.

Pour cela, l'attention portée aux agents, l'humain, doit être une priorité.

Chaque agent doit connaître sa fiche de poste dans les plus brefs délais.

Les agents, les services, en difficulté doivent être écoutés et accompagnés.

L'accompagnement des agents dans leurs futures missions doit être privilégié par tous les moyens.

La situation des services en sous-effectif doit être immédiatement gérée en priorité.

Les formations doivent être adaptées aux besoins, certaines sont incomprises et mal acceptées quand le travail s'accumule...

Le prochain CHSCT doit pouvoir examiner les conditions de travail découlant de cette réorganisation

Pour conclure, écoute, humanisme et respect ne doivent pas rester de simples slogans.

PRECARITE : LA CGT INTERVIENT AU CT !

Monsieur le Président, vous le savez, la CGT est très attachée au problème récurrent de la précarité, nous avons évoqué ce problème à chaque fois que nous nous sommes rencontrés.

Celle-ci a été institutionnalisée de manière inadmissible dans l'ex-Haute-Normandie sous « l'ère Le Vern »

Nous avons réussi, à force de persévérance et au prix de différentes tractations à obtenir quelques avancées positives avec votre prédécesseur, mais la précarité reste à ce jour, à un niveau trop élevé et inacceptable dans notre collectivité.

Et la loi « Sauvadet » n'a malheureusement pas permis de la résorber significativement, car trop de postes sont mensongèrement étiquetés comme non permanent dans l'ex-Haute-Normandie.

De plus, vos prédécesseurs sont restés sourds malgré notre insistance, à mettre en place comme le prévoyait le décret, un plan de prévention afin d'éviter que la

précarité ne perdure et ne se renouvelle dans la collectivité.

En conséquence, certains agents cumulent un nombre impressionnant d'années de service (plus de 10 ans pour certains) en tant que non-titulaires, sans que cela n'ait jamais vraiment préoccupé l'ancien exécutif.

Aujourd'hui, le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 prolonge de deux ans la durée du plan de titularisation issu de la loi du 12 mars 2012.

Notre collectivité doit donc établir un nouveau plan de titularisation avant le 11 novembre.

Monsieur le Président, depuis votre élection, vous vous êtes toujours déclaré favorable à la résorption de l'emploi précaire.

Nous vous demandons donc de mettre rapidement en place des groupes de travail pour préparer un nouveau plan de titularisation qui pourrait être présenté dès notre prochain CT.

Précarité, la montagne accouchera-t-elle encore d'une souris ?

INTERSYNDICALE

Encore une fois, nous pouvons nous féliciter, malgré les fortes divergences qui nous opposent nationalement, du travail local effectué en intersyndicale avec la CFDT, mais aussi avec l'UNSA du site de Caen.

Nous savons que ce travail en intersyndicale est le souhait d'une majorité d'entre vous. Dans la mesure où l'intérêt des agents le nécessite, que cela ne remet pas en cause nos valeurs et que cela s'avère efficace, la CGT restera dans cette optique de travail commun.

Malgré l'approche des élections professionnelles, nous avons décidé avec la CFDT, la FSU et FO de continuer une veille commune sur la réorganisation des services. Depuis la démission de son Secrétaire Général (site de Caen), l'UNSA a quant à elle, indiqué vouloir quitter l'intersyndicale.

Nous venons de proposer à cette intersyndicale la tenue d'une réunion d'information sur les sites de Rouen et Caen.

ORGANIGRAMME DE LA REGION

Vous voulez vous exprimer !
La CGT vous écoute
La CGT porte votre voix

Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous informent des difficultés qu'ils rencontrent, de la situation de leur service suite à la réorganisation de la collectivité.

Ces contributions nous sont très utiles pour analyser la situation, faire remonter le sentiment général...mais aussi, dénoncer et participer à améliorer des situations particulières.

Une nouvelle proposition d'organigramme de la collectivité nous sera proposée pour avis dans un prochain CT le 20 octobre.

Il ne sera guère différent du précédent.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire remonter vos attentes, incompréhensions et revendications.

Groupe de travail CAP du 30 septembre 2016, Catégories A&B

2 : La Catégorie B.

I) Avancement d'échelon:

Dispositif commun aux 3 Catégorie (ABC).

Comme lors de la CAP – C du 13 juillet 2016, les avancements d'échelons se dérouleront sur le même principe afin d'avoir des critères communs pour les agents du site de Caen et de Rouen. Changement pour Caen :

Le mini pour les agents ayant eu le mini ou 66% en 2015.

Le maxi pour les agents ayant eu le maxi ou 33% en 2015

II) Avancement de grade:

1 : Le ratio.

Afin d'établir un dispositif commun qui ne pourra pas être annulé par aucun jugement de contestation divers, l'administration propose que le critère minimum de l'un des anciens sites soit retenu.

De ce fait, le ratio de 50% existant sur certains grades de catégorie A et B à Rouen sera appliqué pour les deux catégories pour l'ensemble des grades et cadres d'emplois.

Tableau par grade :

Grade	Nb d'agent promouvables	Promouvables après ratio de 50%	Avec des critères communs
Rédacteur P 2 cl	17	9	Voir CAP
Technicien P 2 cl	6	3	0 (voir ci-dessus)
Rédacteur P 1 cl	29	15	Voir CAP
Technicien P 1 cl	12	6	Voir CAP

3 : La Catégorie A.

3.1 Attaché et ingénieur.

Pour les mêmes raisons que la catégorie B, l'administration souhaite établir des critères communs au minimum des pratiques qui existaient sur les sites de Caen et Rouen.

En conséquence, seuls les Directeurs, Directeurs Adjointes, Chefs de service et Chefs de service adjoints avaient de façon commune la possibilité d'obtenir le 2^{ème} grade de Catégorie A.

Grade	Nb d'agents promouvables	Promouvables Après Ratio de 50%	Avec des critères communs
Attaché P 2 cl	?	?	5 (2 Caen et 3 à Rouen)
Ingénieur P 2 cl	?	?	2 (1 C et 1 R)

Il est fait remarquer que sans la fusion, 3 agents du site de Caen exerçant la fonction de chef de pôle au grade d'attaché auraient également bénéficié d'un avancement de grade ainsi que 6 ingénieurs exerçant la même mission...

3.2 Directeur, Ingénieur classe normale, etc., Administrateur.

Grade	Nb d'agents promouvables	Promouvables Après Ratio de 50%	Avec des critères communs
Ing Classe Normale	0	0	-
Ing Hors Classe	0	0	-
Ing Classe Normale	1	1	Voir CAP

Grade	Nb d'agents promouvables	Promouvables Après Ratio de 50%	Avec des critères communs
Directeur	?	?	2 (1 C et 1 R)
Conservateur en chef	0	0	-
Administrateur	0	0	-

Par mesure de mise en place en concordance avec l'agenda 2016, la CAP A & B aura lieu le 3 novembre 2016. En fonction de la charge de travail, les avancements apparaitront sur la paie de novembre ou le cas échéant sur celle de décembre 2016. Les situations seront examinées au regard des postes occupés au 1^{er} janvier 2016 et de la dernière évaluation.

Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,

Site de Rouen : 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex Téléphone : 02 35 52 31 25

Site de Caen : Abbayes aux dames place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 Caen Cedex Téléphone : 02 31 91 21 82

E Mail : syndicat.cgt@normandie.fr